

# Décrets, arrêtés, circulaires

## MESURES NOMINATIVES

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

#### Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 17 octobre 2022 portant nomination au Comité national de la biodiversité

NOR : TREL2407187A

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 15 mars 2024, l'arrêté du 17 octobre 2022 portant nomination au Comité national de la biodiversité est modifié comme suit :

- « Sont nommés membres du Comité national de la biodiversité :
- « 2° Au sein du collège composé de représentants des établissements publics nationaux :
- « e) Le président du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant :
  - « – M. Arnaud ANSELIN, directeur de la gestion patrimoniale, suppléant, en remplacement de M. Patrick BAZIN ;
- « 3° Au sein du collège composé de représentants des organismes socioprofessionnels :
- « f) En qualité de représentants des exploitants agricoles :
  - « Au titre des Jeunes agriculteurs :
    - « – M. Pol DEVILLERS, membre du conseil d'administration, suppléant, en remplacement de M. Guillaume CABOT ;
  - « h) En qualité de représentant du secteur de la pêche et des élevages marins :
    - « – M. Alexandre MULLER, chargé de mission au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins, suppléant, en remplacement de M. Jonathan LOUBRY ;
- « 6° Au sein du collège composé de représentants des associations, organismes ou fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité :
  - « b) En qualité de représentants des associations d'éducation à l'environnement :
    - « Au titre du Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable :
      - « – M. Bruno ULRICH, administrateur et vice-président en charge des ressources humaines, titulaire en remplacement de M. Mathieu GONORD ;
  - « 7° Au sein du collège composé de représentants des gestionnaires d'espaces naturels :
    - « c) En qualité de représentant des gestionnaires des réserves naturelles :
      - « – M. Michel DELMAS, vice-président de Réserves naturelles de France, titulaire, en remplacement de Mme Charlotte MEUNIER ;
      - « – Mme Marie THOMAS, directrice de Réserves naturelles de France, suppléante en remplacement de M. Michel DELMAS ;
- « 8° Au sein du collège composé de représentants d'organismes de recherche :
  - « e) En qualité de représentant du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement :
    - « – M. Tarik YAICHE, responsable du secteur d'activité "Biodiversité et Aménagement", suppléant, en remplacement de M. Erick LAJARGE. »